

Demande d'autorisation de cumul d'activité

document à retourner complété et signé, en pièce jointe par courriel à :

- INSPÉ : inspe.smp@univ-tlse2.fr

(loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, articles 25 septies et 25 nonies ; décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020)

Rappel : Merci de transmettre cette demande avant le début de l'activité accessoire envisagée (une demande par activité accessoire entre le 1^{er} septembre 2025 et le 31 août 2026). En l'absence de réponse dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande, cette dernière est réputée rejetée.

Activité principale à l'INSPE			
Statut	<input type="radio"/> Titulaire <input type="radio"/> CDI <input type="radio"/> CDD		
Personnels BIATSS		Personnels enseignants	
Missions du poste	Quotité de travail	Discipline enseignée	
		Activité de recherche	
		Bénéficiaire de la PEDR	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
		Service statutaire	heures ETD

PHASE 1 : Activité accessoire envisagée			
Identification de l'employeur secondaire (raison sociale et adresse ; le cas échéant, ministère de rattachement)			
<input type="radio"/> Public	<input type="radio"/> Privé		
Périodicité			
Nature exacte de l'activité accessoire			
Charge de travail			
Modalités de rémunération	<input type="radio"/> Taux horaire brut		<input type="radio"/> Bénévole
	<input type="radio"/> Forfaitaire		

En signant ce document, je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Date

*Insérez votre signature numérisée
avec la fonction **Remplir et signer**
d'Adobe Acrobat Reader*

PHASE 2 : Avis des membres du bureau du CID

Nom Prénom du signataire :

un avis favorable (avec les préconisations éventuelles suivantes)

un avis défavorable (motif à préciser obligatoirement)

Date

PHASE 3 : Avis de la directrice adjointe en charge des moyens pédagogiques

Avis Favorable

Défavorable

Motif si avis défavorable :

Date

Françoise LARRE

PHASE 4 : Avis de la directrice de l'INSPE Toulouse Occitanie Pyrénées

Avis Favorable

Défavorable

Motif si avis défavorable :

Date

Nadine JESSEL

PHASE 5 : Avis du référent déontologique de l'université Toulouse 2 Jean Jaurès

Avis Favorable

Défavorable

Date

Luc GARCIA

PHASE 6 : Décision de la Présidente de l'université Toulouse 2 Jean Jaurès

Autorisation de cumul accordée avec les préconisations de la phase 2 avec les préconisations ci-après :

Autorisation de cumul refusée (motif de refus à préciser obligatoirement)

Date

Emmanuelle GARNIER